



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-174
visant à autoriser la marge de recul avant à 14 mètres de l'emprise de rue
pour l'implantation d'un garage isolé en cours avant.**

Zone : RAG-8

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul avant à 14 m sur le lot 4 159 561, situé au 24, rue Édéas-Boucher.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul avant minimale de 30 m pour un garage isolé en cours avant. Dans le présent cas, une diminution de 16 m de la marge de recul avant est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois de juin 2025.

Manon Donais,
Directrice générale et greffière-trésorière